

„ de l'admiration publique, rendu à la mé-
 „ moire d'un homme, qui avoit été le sau-
 „ veur de sa patrie, & dont la mort causé-
 „ roit une joie aussi universelle parmi les
 „ ennemis du nom britannique que sa re-
 „ nommée & ses talens leur avoient inspiré
 „ de crainte & de respect „ En conséquen-
 „ ce Mr. Pulteney retira sa proposition.

Le 13, le comte de Shelburne, après avoir fait l'éloge du feu comte de Chatham, fit dans la chambre des seigneurs la même proposition, que Mr. Pulteney avoit faite le 11 dans les communes. Le comte d'Abingdon le seconda. Le duc de Chandos proposa de la différer de quelques jours, pour s'assurer qu'il n'y avoit dans une telle démarche rien de contraire aux usages & prérogatives de la chambre. Le comte de Hillsborough assura, que la chose étoit sans exemple; & il fit d'ailleurs sur la *nécessité de la présence*, imposée par ordre, la même réflexion que Mr. Barré. La proposition de mylord Dudley de renvoyer l'affaire au lendemain aiant été mise aux voix, elles se trouverent partagées 19 contre 19. Ensuite on leva les suffrages sur celle de mylord Shelburne, qui passa à la négative seulement d'une voix, savoir de 19 voix contre 20.

Le même jour, mylord North rapporta à la chambre des communes la réponse du Roi à l'adresse, concernant les honneurs à rendre au feu comte de Chatham: elle contenoit l'assurance du consentement de Sa Majesté pour les obsèques publiques que pour